

**Nomenclatures 2008**  
**NAF rév. 2 - CPF rév. 2**

**Section T**

---

**Section T : ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS ; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE**

---

**97 ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE**

**97.0 ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE**

**97.00 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique**

**97.00Z *Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique***

**Cette sous-classe comprend :**

- les activités des ménages employant du personnel domestique : femmes de ménage, bonnes, cuisiniers ou cuisinières, serveurs, valets de chambre, maîtres d'hôtel, blanchisseuses, jardiniers, portiers, palefreniers, chauffeurs, concierges, gouvernantes, gardiennes d'enfants à domicile (baby-sitters), précepteurs, secrétaires, etc. Cette sous-classe permet aux domestiques salariés d'indiquer l'activité de l'employeur lors des recensements ou enquêtes, bien que l'employeur soit un particulier. Le service produit par cette activité est consommé par le ménage employeur

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- la prestation de services de cuisine, jardinage, etc., par des prestataires de services indépendants (entreprises ou particuliers), voir selon le type de service  
- la fourniture de personnel de maison par des entreprises (cf. 78)  
- l'aide à domicile dans le cadre de l'action sociale, y compris les services de baby-sitting (cf. 88)

**Produits associés :** 97.00.10

---

**Section T : SERVICES DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS ; BIENS ET SERVICES DIVERS PRODUITS PAR LES MÉNAGES POUR LEUR USAGE PROPRE**

---

**97 SERVICES DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE**

**97.0 SERVICES DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE**

**97.00 Services des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique**

**97.00.1 Services des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique**

**97.00.10 Services des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique**

CC : - services domestiques liés à l'emploi des femmes de ménage

- autres services domestiques spécialisés (cuisiniers, jardiniers, chauffeurs, gardiennes d'enfants à domicile, gouvernantes, etc.)

CA : - services liés à l'emploi des précepteurs, des secrétaires privés, des équipages privés de bateaux, etc.

NC : - prestation de services de cuisine, jardinage, etc., par des prestataires de services indépendants (entreprises ou particuliers), voir selon le type de service

---

## **98      ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE**

Cette division comprend les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage. Les ménages doivent être classés ici uniquement s'il est impossible d'identifier une activité primaire pour leurs activités de subsistance. Si les ménages s'engagent dans des activités marchandes, ils doivent être classés selon l'activité marchande primaire exercée.

### **98.1      ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS POUR USAGE PROPRE**

#### **98.10      Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre**

##### **98.10Z      *Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre***

**Cette sous-classe comprend :**

- les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens de subsistance, c'est-à-dire les activités des ménages effectuant diverses activités de production de biens destinés à leur propre usage. Ces activités comprennent la chasse et la cueillette, la culture et l'élevage, la fabrication d'abris et de vêtements et d'autres biens produits par le ménage pour assurer sa propre subsistance. Dans la pratique, si les ménages produisent également des biens destinés à la vente, ils sont classés dans le poste de production de biens correspondant de la NAF. S'ils sont principalement engagés dans une activité de subsistance spécifique de production de biens, ils sont classés dans le poste de production de biens correspondant de la NAF

**Produits associés :** 98.10.10

### **98.2      ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE SERVICES POUR USAGE PROPRE**

#### **98.20      Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre**

##### **98.20Z      *Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre***

**Cette sous-classe comprend :**

- les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs engagés dans des combinaisons de services de subsistance indifférenciés destinés à leur propre usage. Ces activités comprennent la cuisine, l'enseignement, les soins aux membres du ménage et les autres services produits par le ménage pour assurer sa propre subsistance. Dans la pratique, si les ménages produisent également des biens multiples destinés à leur propre usage, ils sont classés dans les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre

**Produits associés :** 98.20.10

---

**98 BIENS ET SERVICES DIVERS PRODUITS PAR LES MÉNAGES PRIVÉS POUR LEUR USAGE PROPRE**

**98.1 BIENS DIVERS PRODUITS PAR LES MÉNAGES PRIVÉS POUR LEUR USAGE PROPRE**

**98.10 Biens divers produits par les ménages privés pour leur usage propre**

**98.10.1 Biens divers produits par les ménages privés pour leur usage propre**

**98.10.10 Biens divers produits par les ménages privés pour leur usage propre**

CC : - biens divers produits par les ménages privés pour leur consommation propre

**98.2 SERVICES DIVERS PRODUITS PAR LES MÉNAGES PRIVÉS POUR LEUR USAGE PROPRE**

**98.20 Services divers produits par les ménages privés pour leur usage propre**

**98.20.1 Services divers produits par les ménages privés pour leur usage propre**

**98.20.10 Services divers produits par les ménages privés pour leur usage propre**

CC : - services divers produits par les ménages privés pour leur consommation propre